

## Annexe V

### Répartition des points entre les grandes commissions de la Conférence

Le Comité préparatoire décide de répartir les points suivants entre les grandes commissions de la Conférence d'examen :

#### 1. Grande Commission I

*Point 16.* Examen du fonctionnement du Traité, conformément au paragraphe 3 de son article VIII, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation, et du Document final de la Conférence d'examen de 2000 :

- a) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales :
  - i) Articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule;
  - ii) Article VI et huitième à douzième alinéas du préambule;
  - iii) Article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions examinées par cette commission;
- b) Garanties de sécurité :
  - i) Résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU;
  - ii) Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;

*Point 17.* Rôle du Traité dans la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire, et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à lui donner un caractère universel.

#### 2. Grande Commission II

*Point 16.* Examen du fonctionnement du Traité, conformément au paragraphe 3 de son article VIII, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation, et du Document final de la Conférence d'examen de 2000 :

- c) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires :
  - i) Article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule;
  - ii) Articles I et II et premier et troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV;
  - iii) Article VII.

*Point 17.* Rôle du Traité dans la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire, et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à lui donner un caractère universel.

### **3. Grande Commission III**

*Point 16.* Examen du fonctionnement du Traité, conformément au paragraphe 3 de son article VIII, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation, et du Document final de la Conférence d'examen de 2000 :

d) Application des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec les articles I et II :

i) Articles III, paragraphe 3, et IV, sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, paragraphes 1, 2 et 4, et quatrième et cinquième alinéas du préambule;

ii) Article V;

e) Autres dispositions du Traité.

*Point 17.* Rôle du Traité dans la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire, et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à lui donner un caractère universel.

\* \* \*

En outre, les questions concernant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ainsi que les questions institutionnelles seront examinées au titre du point 17 de l'ordre du jour, respectivement par la Grande Commission I et la Grande Commission II.